

## BILAN DE RÉGULATION À TIR DES ESPÈCES CLASSÉES NUISIBLES EN 2022

Espèces	Période de destruction	Nom de la commune : ...	Nom de la commune : ...	Nom de la commune : ...	Nom de la commune : .....
		.....	.....	.....	.....
Nombre de prélèvements par commune :					
Corbeau freux	01/04 au 31/07/2022				
Corneille noire	01/04 au 31/07/2022				
Pie bavarde	01/03 au 31/07/2022				
Étourneau sansonnet	01/04/2022 à l'ouverture générale				
Fouine	1 <sup>er</sup> au 31/03/2022				
Lapin de garenne	1 <sup>er</sup> au 31/03/2022				
Ragondin	01/04/2022 à l'ouverture générale				
Rat musqué	01/04/2022 à l'ouverture générale				
Raton laveur	01/03/2022 à l'ouverture générale				
Renard	1 <sup>er</sup> au 31/03/2022				

Observations sur les dommages constatés par espèce (nature des préjudices, importance et conséquences financières...) : .....

.....

.....

Nom & Prénom : ..... Fait le : .....

Numéro de l'autorisation : ..... / 2022 Signature :

**Retour obligatoire dès la fin des prélèvements :  
AU PLUS TARD LE 15 OCTOBRE 2022.**

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES DE L'OISE / Bureau chasse**  
2 Boulevard Amyot d'Inville – BP 20 317 / 60 021 BEAUVAIS Cedex  
Tel : 03 64 58 16 88 mail : [ddt-seef-cf@oise.gouv.fr](mailto:ddt-seef-cf@oise.gouv.fr)